



Madame, Monsieur,

L'année 2015 s'en est allée. Pour tous, elle restera dans les mémoires comme le symbole de terribles événements ; dès le mois de janvier par les attaques de Charlie Hebdo et de l'Hyper cacher, plus récemment par les attentats qui ont ensanglanté plusieurs quartiers de Paris. Il s'agit là d'attaques lâches qui ont pour seul objectif de nous diviser, de dresser les communautés les unes contre les autres, au final de nous affaiblir. Ne tombons pas dans ce piège. C'est évidemment en restant unis et solidaires que nous surmonterons ces épreuves.

Beaucoup ont montré leur mécontentement, leur colère, leur peur peut-être en votant pour les extrêmes lors des dernières élections. Oui, nous devons lutter contre la radicalisation et tous les obscurantismes. Cela ne signifie pas un repli sur nous même, un isolement. Nous le savons bien, notre situation frontalière est la force de notre territoire. Qui accepterait aujourd'hui de renoncer à se rendre chez nos amis belges pour faire ses achats ? Et inversement, quel commerce local pourrait se passer des emplettes de nos voisins ? Chaque famille compte parmi ses membres des travailleurs transfrontaliers. Jusque dans l'enseignement et les soins médicaux, il nous faut compter avec les coopérations et les échanges.

Cela ne signifie pas que nous devons renoncer à notre identité, à notre qualité de vie que ce soit au sein d'une grande intercommunalité ou d'une nouvelle région. Les habitants de nos villages ne doivent pas se sentir abandonnés. C'est de la responsabilité des élus, du monde associatif et finalement de chacun d'entre nous, en fonction de ses moyens, de participer à l'amélioration de notre cadre de vie. J'ai été très touché par votre implication pour l'embellissement du village ou encore par votre participation lors de la soirée de formation à l'utilisation du défibrillateur cardiaque. Et je vous en remercie.

Au nom du Conseil Municipal, je vous souhaite une très bonne et heureuse année 2016. Qu'elle vous apporte santé et réussite dans vos projets personnels et professionnels.

*Le Maire
Luc FORGET*

Un nouveau look pour notre salle polyvalente

Comme beaucoup ont pu le constater, la salle polyvalente a vu son intérieur rénové au niveau de la grande salle, peintures murales et changement des plaques pour le plafond. Les années ont passé, déjà 15 ans de service pour cette belle salle qui est, et nous en sommes convaincus, une des plus belles salles du canton, et un bel outil pour notre commune. C'est pourquoi, le conseil n'a pas hésité à effectuer ces travaux.

Aussi, nous souhaitons profiter de ce changement pour donner un nom à cet endroit. Très peu de réponses ont été données suite à notre appel sur le dernier journal. Aussi, nous profitons de ce numéro de janvier pour le renouveler. N'hésitez pas à nous faire part de vos idées.

Pour information, les tarifs de la salle ont légèrement augmenté. Voir le compte-rendu de conseil dans ce numéro.

Au plaisir de vous rencontrer prochainement à la salle,

Nadine Guiche, Audrey Léonard, Laëtitia Chenet et Jean-Louis Humblet

Délibérations du 11 septembre 2015

OBJET : Adhésion au Service Hygiène et Sécurité du Centre de Gestion pour accessibilité handicapés

Le Maire explique au Conseil que le Centre de Gestion a mis en place un service Hygiène et Sécurité. Ce service permet, outre les missions de mise à disposition d'un assistant ou conseiller de prévention, la réalisation, le suivi et la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels, la mission d'inspection, la mise à disposition d'un expert en accessibilité pour :

- la réalisation du diagnostic accessibilité,
- une mission de conseil et information sur les démarches et procédures,
- des conseils sur les matériels ou organisationnels.

Le Maire propose d'adhérer à ce service.

Le Conseil Municipal décide l'adhésion au Service Hygiène et Sécurité du Centre de Gestion à compter du 14 septembre 2015 et autorise le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce rendue nécessaire pour l'application de celle-ci.

OBJET : Ouverture de crédits n°1

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la facture SADE d'un montant de 78 098.70 € TTC avec une récupération de l'avance à hauteur de 31 358.09 € TTC.

Cette récupération de l'avance étant une opération d'ordre budgétaire, le Maire indique au Conseil Municipal qu'aucune dépense ne peut être payée par le Receveur Municipal si elle n'est pas ordonnée sur un crédit régulièrement ouvert.

Monsieur le Maire propose en conséquence au Conseil Municipal un virement de crédits au chapitre 041 :

<u>Dépenses :</u>	
• Chapitre 041 – article 2158	- 31358.09 €
 <u>Recettes :</u>	
• Chapitre 041 – article 2158	+ 31358.09 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, ACCEPTE le virement de crédits ci-dessus.

OBJET : Acceptation devis EISCHORN pour remplacement de la conduite de refoulement

Le Maire expose au Conseil Municipal le devis EISCHORN concernant le remplacement de la conduite de refoulement des eaux par une conduite en inox.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'accepter le devis de l'entreprise EISCHORN pour un montant de 1 412.48 € HT.

OBJET : Acceptation devis GERARD pour remplacement de compteurs d'eau

Le Maire expose au Conseil Municipal le devis GERARD concernant le remplacement de 4 compteurs d'eau au Lotissement la Huguinette.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'accepter le devis de l'entreprise GERARD pour un montant de 3 632 € HT.

OBJET : Choix du locataire pour le logement communal dit « de l'ancienne école »

Vu le courrier de Mr LEFEVRE Arnaud résiliant son bail pour le logement dit « de l'ancienne école » ;

Le Maire propose au Conseil Municipal Mr FONTAINE Stevens comme nouveau locataire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition du Maire de choisir Mr FONTAINE Stevens comme nouveau locataire du logement sus-mentionné situé 4, rue de la Mairie à VILLECLOYE, à compter du 1^{er} septembre 2015.

- Le montant de la caution est fixé à 1 mois de loyer.
- Le loyer s'élève à 360 €.
- Les charges locatives s'élèvent à 9.15 €.

Délibérations du 11 septembre 2015

OBJET : Achat d'un défibrillateur

Le Maire expose au Conseil Municipal la proposition de l'Association des Maires de Meuse d'acquérir un défibrillateur par le biais d'un achat groupé. Le montant est estimé à 1 927 € TTC (boitier externe inclus).

L'association des Maires de Meuse a réussi à obtenir des subventions, pour un montant de 1 301.08 € à savoir :

- 597.08 € par l'ARS
- 370 € par la Fondation CNP Assurances
- 334 € Crédit Agricole.

Le reste à charge s'élèverait donc pour la commune approximativement à 626 € TTC.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition du Maire et décide de passer commande pour l'acquisition d'un défibrillateur, et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Délibérations du 20 novembre 2015

OBJET : Projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Le Maire expose au Conseil Municipal le Projet de schéma départemental de coopération intercommunale du département de la Meuse dans le cadre de la loi NOTRe (loi portant nouvelle organisation territoriale de la République).

Le Maire propose au Conseil Municipal les différentes possibilités de fusion entre CODECOM pour le Nord Meusien.

Après consultation des conseillers municipaux, il apparait les avis suivants :

- fusion de 5 CODECOM (Montmédy, Stenay, Val Dunois, Damvillers, Spincourt) : 7 pour
- fusion de 2 CODECOM (Montmédy, Stenay) : 3 pour
- non prononcé : 1.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, **VALIDE la proposition d'une fusion à 5 CODECOM** (Montmédy, Stenay, Val Dunois, Damvillers, Spincourt).

Cependant, le Conseil Municipal, interpelle Monsieur le Préfet sur les questions suivantes :

- Quelle sera la représentativité des petites communes à court et moyen terme au sein des CODECOM fusionnées ?
- Quelle conséquence aura cette fusion sur l'évolution de l'imposition ?

OBJET : Révision de la carte communale

Le Maire présente au Conseil Municipal plusieurs demandes d'administrés souhaitant une révision de la carte communale établie en 2009, afin de rendre des parcelles de terrain constructibles.

Le Maire expose au Conseil Municipal la procédure de révision de la carte communale et le coût engendré par celle-ci.

Le Conseil Municipal estime que cette démarche est actuellement prématurée étant donné le coût non négligeable pour la commune, rappelant que la carte communale en cours ne date que de 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

REFUSE la révision de la carte communale :

- 10 voix pour
- 1 abstention

Délibérations du 20 novembre 2015

OBJET : Dissolution du CCAS

Le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de la Préfecture indiquant la possibilité de dissoudre le CCAS pour les communes de moins de 1 500 habitants.

Vu l'inactivité du CCAS depuis des années, le Maire propose au Conseil Municipal de le dissoudre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE la dissolution du CCAS de la Commune de Villécloye et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

OBJET : Choix du prestataire pour l'entretien du réseau d'éclairage public

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la dénonciation du contrat de maintenance de l'éclairage public avec la société ELECTROLOR depuis le mois de juillet, la société ELECTROLOR ne respectant pas ses obligations prévues au contrat.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un devis de la société HIRSCHAUER-EGIL d'un montant de 1 244 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ACCEPTE le contrat proposé par la société HIRSCHAUER-EGIL d'une durée de 3 ans pour un montant de 1 244 € HT
- AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne mise en œuvre de ce contrat.

OBJET : Virement de crédits DM n°1 – BP Eau

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits régulièrement ouverts au budget de l'exercice 2015 (BP Eau) pour les dépenses obligatoires sont insuffisants et qu'aux termes de l'article 986 de l'instruction générale du 20 juin 1859, aucune dépense ne peut être payée par le Receveur Municipal si elle n'est pas ordonnée sur un crédit régulièrement ouvert.

Monsieur le Maire propose en conséquence au Conseil Municipal le virement de crédits ci-après :

- Chapitre 16 – article 1641 - 9 000 €
- Chapitre 21 – article 2158 + 9 000 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, ACCEPTE le virement de crédits ci-dessus.

OBJET : Tarifs salle polyvalente à compter de 2016

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 5 décembre 2014 approuvant la modification des tarifs de la salle polyvalente à compter du 1er janvier 2016.

Le régisseur présente au Conseil Municipal les nouveaux tarifs :

Horaire	Salle		Salle + cuisine		Salle + cuisine + vaisselle	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Demi-journée	58.33 €	70 €	75 €	90 €	83.33 €	100 €
Journée	91.67 €	110 €	108.33 €	130 €	116.67 €	140 €
Journée et demie	145.83 €	175 €	162.50 €	195 €	175 €	210 €
Week-end	208.33 €	250 €	237.50 €	285 €	250 €	300 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ACCEPTE les nouveaux tarifs ci-dessus.



Suite à l'acquisition d'un défibrillateur automatique externe par la municipalité, les habitants du village ainsi que ceux d'autres villages qui ont eu la même démarche, ont pu être sensibilisés aux premiers secours le 17 décembre à la salle des fêtes.

Par des mises en situations et des jeux de rôle, le Dr BAUGNON, chef de service du SAMU 55 assisté de 2 infirmières de son service, a expliqué aux participants comment alerter les secours et porter assistance aux victimes.

Tous les présents ont pu ainsi se familiariser avec les gestes de premiers secours et avec le défibrillateur.

Rappelons que l'ARS, représentée à cette soirée par Madame le Dr PIQUET a participé pour moitié à l'acquisition du défibrillateur.

L'appareil est situé en façade de mairie et accessible par tous et si la situation se présente n'oubliez pas devant toutes personnes en arrêt cardiaque 3 gestes s'imposent :

- Appeler le 15
- Masser
- Défibriller



Le traditionnel recueillement devant le monument aux morts pour le 11 novembre



Un grand merci aux Chierothains pour leur dévouement et leur participation à cette commémoration.

La municipalité tient à remercier les participants à la journée de plantation ainsi que toutes les personnes qui ont donné des plants et ont ainsi contribué à l'embellissement du village.

C'est ainsi qu'ont pu être aménagés le talus qui longe le parking de la salle des fêtes, les entrées de village, les abords des conteneurs à déchets ainsi que le long de l'Othain.



Etat civil

Mariages :

- Philippe LOISEAU et Christelle RIHOUX : le 05/09/2015
- Michaël TROGNON et Mélanie FROMENT : le 21/11/2015

Naissances :

- Camille BRICE, née le 04/09/2015
- Marilou BLONDIN, né le 15/09/2015
- Weylen BUDANUR, né le 14/11/2015

Une bibliothèque qui se veut active...

L'équipe de la bibliothèque tient à vous présenter ses vœux les plus sincères de bonheur et santé au seuil de cette nouvelle année.

Beaucoup de choses en perspectives dans nos murs :

- Passage du bibliobus pour changer une partie du fond le jeudi 4 février 2016. Vous pourrez dès lors découvrir toutes nos nouveautés. N'hésitez pas à faire connaître vos envies de lecture pour passer commande auprès de la bibliothèque départementale.
- Inauguration de la bibliothèque Yaël Hassan avec la venue de cette écrivaine de littérature jeunesse dans notre village pour l'occasion. La date de cette inauguration vous sera communiquée ultérieurement.
- Veillée de Noël reconduite en décembre, et nous souhaitons vous remercier pour votre participation à cette soirée en 2015 que nous avons souhaité avant tout conviviale et chaleureuse. Venez vous faire connaître si vous souhaitez participer à l'organisation de cette veillée : de nouvelles idées sont toujours les bienvenues.

Rappel des horaires d'ouverture de la bibliothèque : de 14h à 16h les mercredis et les samedis. N'hésitez à venir avec vos enfants : en effet, nous avons constaté pour 2015 une baisse de la fréquentation au niveau du jeune public : c'est dommage quand on connaît les bienfaits de la lecture...

Dans l'attente de partager le plaisir des livres ensemble,

Les bénévoles de la bibliothèque

HALLOWEEN 2015

Ce fut comme l'an passé un énorme succès. Un spectacle interactif a accueilli 200 personnes pour un après-midi exceptionnel. Petits et grands se sont ensuite régalez autour du goûter: chocolat chaud et gâteaux ont été dévorés par nos petits monstres d'Halloween.

Le défilé des enfants dans le village a été une réussite et nous tenons ainsi à remercier tous les habitants.

La journée s'est achevée par la traditionnelle soirée dansante karaoké qui, comme à son habitude, a attiré beaucoup de monde.

Un grand merci à vous tous et on peut d'ores et déjà se donner rendez-vous le samedi 29 octobre 2016 pour une journée encore plus folle !!!!

Le comité des Fêtes

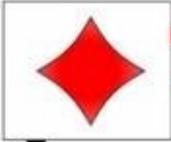


LOTO 2015

Comme l'an passé, une journée loto s'est déroulée au village. C'est une centaine de personnes qui est venue se distraire et tenter de gagner les nombreux lots .

Le prochain loto se déroulera le dimanche 27 novembre 2016. On vous y attend d'ores et déjà plus nombreux

Le comité des Fêtes




CONCOURS DE

BELOTE

COMITÉ DES FÊTES

SAMEDI 27 FEVRIER 2016

SALLE POLYVALENTE A PARTIR DE 20 H

VILLÉCLOYE

8 € /pers. sur place
 ou 7€ si préinscription
 en équipe

buvette et
 petite restauration
 sur place

NOMBREUX LOTS

préinscription au
 06-11-49-44-14
 06-29-70-66-84




TELETHON 2015

Comme chaque année , le village s'est mobilisé pour le Téléthon . Les enfants du village et des adultes bénévoles ont fabriqué une guirlande de l'espoir qui a été ensuite installée dans le sapin Place du Horlay . C'est la coquette somme de 912,80 euros qui a été récoltée. Encore un grand merci à vous tous pour votre générosité.

A la suite, un goûter s'est déroulé à la salle polyvalente où, ce n'est plus une surprise, St Nicolas est venu apporter des chocolats aux enfants. Merci à tous et à l'année prochaine.



LA VEILLEE DE NOEL

Comme l'an passé , la Mairie , les bénévoles de la Bibliothèque et le Comité des Fêtes se sont unis pour organiser une veillée de Noël .

Pendant la soirée un conte « La lettre au père Noël » a été lu par Laetitia Legrand et un autre « Le Père Noël du millénaire » a été joué par Sylvie Wispeleare , Léonard François Xavier et Humblet Jean-Louis . Après avoir bien ri , la chorale du village a interprété des chants de Noël .

Petits et grands se sont ensuite régalés autour de chocolat chaud , vin chaud et bûches de Noël.

La visite attendue du Père Noël a ravi petits et grands auxquels il a offert des chocolats.

Merci à tous pour votre présence qui nous donne à nous bénévoles l'envie de continuer

A l'année prochaine !!!!



Carnaval musical à...VILLECLOYE !!!! Samedi 06 février 2016



14h : Départ place du Horlay. Défilé des enfants dans le village. Tous les adultes sont les bienvenus pour encadrer. N'hésitez pas à prendre maracas, crécelle ; instruments de musique, même des casseroles pour vous faire entendre et dynamiser le cortège !

16h : Suite à ce défilé, les enfants ont rendez-vous à la salle polyvalente pour un petit goûter offert par le comité.



Les Amis d'Ernelle

Les Amis d'Ernelle vous présentent avant tout ses meilleurs vœux de bonheur et santé dans un monde le plus serein possible.

Merci à tous de contribuer au succès des manifestations organisées par l'association. Le spectacle « **La Liste de mes envies** », joué le 13 novembre 2015 à l'Autre Cité à Stenay, a rencontré un beau public, près de 205 personnes présentes. Malheureusement, la soirée, aussi belle soit-elle, s'est poursuivie avec les événements que nous connaissons tous. Convaincu que c'est par la culture que nous parviendrons à faire bloc et que c'est une valeur essentielle de notre pays, nous avons proposé ensuite à Villécloye un spectacle sur Apollinaire, « **Apollinaire s'en va-t-en guerre, 14/18** » : beaucoup moins de monde à ce spectacle, mais un public conquis par ces deux comédiens chanteurs, et sachez que vos retours chaleureux ne nous laissent pas indifférents et nous donnent de l'élan pour continuer en 2016.



Aussi, en mars, nous vous proposons un spectacle plus ludique à la salle polyvalente, intitulé « **Je clique donc je suis** » où le public est autorisé cette fois-ci à venir avec son téléphone portable, c'est même une obligation. En juin, à Montmédy cette fois pour des raisons de hauteur de plafond, un magnifique spectacle engagé « **Tant qu'il y a les mains des hommes** » sur le thème de l'identité : un spectacle qui fait écho à notre actualité, des paroles qu'on aimerait entendre plus souvent. A ne pas manquer !

Enfin, la vente des calendriers a rapporté à l'association la coquette somme de **623,90 €**. Encore merci à tous les habitants du village et du canton de Montmédy pour leur générosité.

A noter également la reconduction de la marche gourmande en septembre sur le village de Bazeilles, **marche anniversaire puisque ce sera la 10^{ème}** ! Et puis, un événement spectacle est en programmation le dernier week-end de juillet sur le site de Sainte-Ernelle. Vous en serez plus très prochainement.

Vous voyez que les idées ne manquent pas. **Mais pour les réaliser avec plus de facilités, nous faisons appel à toutes les bonnes volontés pour rejoindre notre association patrimoniale et culturelle.** C'est par la culture que nous souhaitons sauvegarder notre patrimoine local, c'est par la culture que nous défendons entre autre les couleurs de notre pays.

Jean-Louis Humblet, pour les Amis d'Ernelle.